

daté de décembre 1603, qui rétablissait la Compagnie de Jésus, expulsée en 1594 à la suite de l'attentat de Jean Chastel, avaient repris la direction du collège de la Trinité à Lyon. La Compagnie avait été rétablie dans le ressort des parlements de Bourgogne, de Guienne et de Languedoc, et autorisée en outre à reprendre ses collèges de Lyon, de Dijon et de la Flèche. Cet édit avait poussé jusqu'au paroxysme l'irritation du parlement de Paris, qui voyait dans l'application de ces premières mesures le rétablissement prochain de l'ordre des Jésuites dans les murs mêmes de la capitale du royaume. Le parlement donc s'était avisé d'aller dans cette circonstance porter au roi ses remontrances à ce sujet ; or, voici un aperçu des réponses que ce dernier fit à leurs doléances.

« Vous faites les entendus en matières d'état et vous n'y entendez toutefois non plus que moi à rapporter un procès. La Sorbonne, dont vous parlez, les a condamnés (les Jésuites) ; mais ça été comme vous avant que de les connaître. Et si l'ancienne Sorbonne n'en a pas voulu par jalousie, la nouvelle y a fait ses études et s'en loue. S'ils n'ont été jusqu'à présent en France que par tolérance, Dieu me réservait cette gloire, que je tiens à grâce de les y établir.

« Vous dites qu'en votre Parlement les plus doctes n'ont rien appris chez eux ; d'où vient que par leur absence votre université s'est rendue déserte et qu'on les va chercher nonobstant tous vos arrêts à Douai, à Pont-à-Mousson et hors le royaume ?

« Vous dites : Ils entrent comme ils peuvent ; aussi bien font les autres et suis moi-même entré comme j'ai pu dans mon royaume. Mais il faut avouer que leur patience est grande et pour moi je l'admire, car avec patience et bonne vie, ils viennent à bout de toutes choses.

« Pour les ecclésiastiques qui se formalisent d'eux, c'est de tout temps que l'ignorance en a voulu à la science, et j'ai